

Ecrit par le 23 juillet 2024

# Benoît Rabilloud intègre le groupe Perret en tant que directeur général



[Benoît Rabilloud](#) vient de rejoindre le groupe [Perret](#), basé à Bagnols-sur-Cèze, en tant que directeur général de Vindima, holding animatrice du groupe. Auparavant, il a occupé divers postes de direction au sein de la société pharmaceutique et agrochimique allemande Bayer. Il a même été président de Bayer France et directeur de la région Europe Ouest et Nord de la division CropScience. « J'avais envie d'un nouveau projet professionnel plus agile et flexible mais aussi plus proche du monde agricole, un monde complexe dont j'apprécie énormément la dimension humaine », explique-t-il.

Au sein du groupe aux 255 millions d'euros de chiffre d'affaires, 612 salariés et 60 sites, Benoît Rabilloud supervisera sa direction opérationnelle, mais aussi le transfert d'une partie de ses activités vers le digital. « Nous travaillerons en binôme pour poursuivre notre croissance en faisant évoluer la gouvernance et l'organisation, dans l'esprit et les valeurs familiales qui ont toujours prévalu au sein de notre

Ecrit par le 23 juillet 2024

entreprise », ajoute [Bernard Perret](#), PDG du groupe.

[Lire également : 'Bernard Perret, le 'Géo Trouvetout' du monde agricole'](#)

V.A.

---

## Renforts de police en Vaucluse et dans le Gard Rhodanien



Ecrit par le 23 juillet 2024

La police de Vaucluse va accueillir 36 éléments supplémentaires en 2021. Ce renfort intervient dans le cadre du souhait d'Emmanuel Macron, président de la République, d'avoir déployé 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires sur la durée de son quinquennat.

Dans le détail, 31 policiers seront affectés à la circonscription de sécurité publique d'Avignon et 5 à celle de Cavaillon. A noter que dans le même temps, 6 policiers supplémentaires sont annoncés pour la circonscription de sécurité publique de Bagnols-sur-Cèze, 14 pour Nîmes et 17 pour Tarascon.

L'augmentation de ces effectifs fait notamment suite à ceux de 25 policiers supplémentaires et de 4 adjoints de sécurité à Avignon l'an dernier. Au total, les 4 circonscriptions de sécurité (Avignon, Carpentras, Cavaillon et Orange) regroupent près de 650 personnes (commissaires, officiers, gradés, gardiens de la paix, contractuels, personnels administratifs techniques et scientifiques). A cela, s'ajoute les 702 personnels (militaires et civils) ainsi que les 380 réservistes de la gendarmerie de Vaucluse dont les 4 compagnies et l'escadron départemental de sécurité routière sont basés à Avignon, Carpentras, Orange et Pertuis).

---

## Orano: 200 offres pour les alternants dans la région sud-est

Ecrit par le 23 juillet 2024



**Orano propose près de 200 postes aux candidats à l’alternance de la région sud-est, des postes à dominante technique, notamment dans les métiers de la production, de la chimie, de la maintenance industrielle, de l’environnement ou de la sûreté.**

Le périmètre sud-est représente 5 500 emplois et regroupe à la fois la plateforme du Tricastin et les implantations Melox du côté de Bagnols-sur-Cèze. Plus au sud, Narbonne et Saint-Paul-les-Durance sont inclus dans le périmètre. Après [l’opération digitale de recrutement](#) menée en 2020 par [Orano DS](#) (Démantèlement et services) proposant 60 postes dans des sites nucléaires, la dynamique de recrutement se poursuit malgré le contexte sanitaire exceptionnel.

Dans une logique de formation et d’insertion, Orano a adopté le modèle de l’alternance comme « meilleure option d’intégration sur le marché du travail pour un futur diplômé ». Les offres (<https://www.orano.group/fr/carrieres>) permettent aux jeunes du territoire d’acquérir des compétences et de mettre en pratique leurs connaissances.

Avec 301 alternants présents en 2020 sur les différents sites Orano de la région Sud-est de la France, cette population représente un véritable vivier de recrutement. Chaque campagne de recrutement annuelle assure le renouvellement d’environ deux tiers des alternants. « L’alternance est un véritable tremplin vers l’emploi pour nos jeunes du territoire. Il s’agit d’une réelle expérience professionnelle

Ecrit par le 23 juillet 2024

valorisable au sein d'une filière industrielle qui recrute, précise [Bruno Girard](#), directeur emploi et formation Orano pour le Sud-est de la France. A travers ces recrutements, Orano propose aux jeunes de donner du sens à leur carrière en relevant le défi et en contribuant à imaginer et produire aujourd'hui l'énergie bas carbone de demain. »

## Bagnols-sur-Cèze : 366 930 € d'amendes pour démarchage téléphonique interdit



Les services de la [DGCCRF](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) du Gard viennent d'infliger une amende de 366 930 € à l'encontre de la SAS groupe Beaumet Energies.

Il est reproché à cette entreprise du Gard rhodanien, dont le siège social est basé à Bagnols-sur-Cèze, d'avoir procédé à un démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique. Un procédé très largement encadré suite à l'adoption de [la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020](#) visant à réglementer le

Ecrit par le 23 juillet 2024

démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, dans le secteur de la rénovation énergétique notamment. De manière générale, toute prospection téléphonique à des fins commerciales de consommateurs par des professionnels, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux pour des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables est interdite, à l'exception des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours ([Article L.223-1 Alinéa 3 du code de la consommation](#)).

### **1 225 consommateurs démarchés en 2 mois**

En ayant démarché 1 225 consommateurs par voie téléphonique sur une période de moins de 2 mois le groupe Beaumet Energies (CA 2019 : 5,84M€), société proposant la vente de biens et la fourniture de prestations susceptibles de générer des économies d'énergie (pompes à chaleur, ballons thermodynamiques, isolation thermique), a donc été sanctionné par une amende administrative prononcée par le directeur départemental de la protection des populations du Gard.

Pour rappel, la [DGCCRF](#) rappelle « que l'interdiction du démarchage téléphonique dans ce secteur d'activité émane d'une volonté ferme du législateur qui doit s'entendre strictement : le démarchage téléphonique est interdit, même si le consommateur n'est pas inscrit sur [BLOCTEL](#), et même s'il a pu donner son consentement pour être rappelé par téléphone. Tout manquement au présent dispositif sera très lourdement sanctionné, avec des montants pouvant atteindre 375 000 €, par consommateur démarché illégalement. »